

Édito



En cette année 2017, nous vous proposons le numéro 20 de notre "Bulletin Municipal". Il vous permettra de suivre l'actualité de notre village.

Nous sommes à mi-mandat ; c'est le moment de faire le point des réalisations effectuées ou engagées.

Depuis 2014 et surtout en 2015 et 2016 l'important chantier de construction du réseau d'assainissement collectif a perturbé la vie des riverains mais aussi des commerçants et de leurs clients durant de longues semaines.

Ce chantier est maintenant terminé. La station d'épuration est en service depuis le mois de Juin 2016, l'ensemble du réseau est opérationnel depuis février dernier.

Comme en 2016, j'adresse mes remerciements les plus sincères à toutes et à tous qui ont subi cette importante gêne mais qui ont toujours fait preuve de compréhension et de patience malgré ces difficultés rencontrées.

Le parcours de santé en place à notre stade a été complété par un circuit VTT accessible à tous.

Nous devons maintenant nous pencher vers l'avenir et envisager de réaliser l'accessibilité dans la traversée du village. Les dernières évolutions réglementaires qui sont régies par un ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et plusieurs lois plus ou moins récentes dirigent ce programme (loi handicap de 2005...etc.). Il s'inscrit sur la durée, nous devons rendre les bâtiments communaux, le cimetière et certaines voiries accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite.

Avec les services du Conseil départemental en charge de la voirie, nous devons réfléchir à la mise en place de système permettant de réduire la vitesse sur les routes départementales dans la traversée de l'agglomération. En ce début d'année 2017, notre équipe technique s'est étoffée avec l'embauche de Quentin TAMBOURRE (à temps partiel pour le moment) qui nous vient d'Aydie. Le surcroit de travail lié au fonctionnement de notre station d'épuration justifie cette embauche.

Je salue le travail de l'ensemble de nos employés communaux, je les remercie et je leur adresse mes sincères félicitations pour leur implication et la qualité du travail rendu.

Dernièrement, lorsque nous avons effectué la réception des travaux du réseau d'assainissement, nous avons visité notre station d'épuration. A cette occasion, le responsable de l'entreprise SADE qui a réalisé le chantier a félicité les agents techniques pour la tenue de notre station et son entretien. Il nous a confié que lorsqu'il revenait sur un chantier terminé depuis plusieurs mois, il n'avait jamais trouvé un équipement aussi bien entretenu.

Un petit mot pour dire que les agents techniques de la commune travaillent sous ma seule responsabilité. En aucun cas, les habitants de la commune ne sont autorisés à les interpeller et à les solliciter pour la réalisation de tels ou tels travaux à proximité de leur domicile ou dans la commune.

Si quelqu'un a une idée ou trouve qu'une action devrait être engagée, il doit m'en parler ou s'adresser au secrétariat de la Mairie qui prendra en compte leur remarque.

Les baisses des dotations de l'État nous obligent à encore plus de rigueur budgétaire, à réduire les dépenses de fonctionnement, à rechercher des ressources nouvelles tout en continuant à investir dans les projets qui nous engagent et nous tiennent à cœur. Malgré ces baisses, lors du vote du budget, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la commune en 2017.

Ces quelques mots ne suffiront pas à vous exposer de manière exhaustive tout le travail que nous avons accompli cette année, j'ai l'espoir qu'ils vous en donnent une idée précise.

Nous savons que nous avons encore de nombreuses missions à réaliser et je peux vous garantir que ma mobilisation ainsi que celle des membres du Conseil Municipal sont intactes pour servir cet objectif.

Je remercie les membres du Conseil Municipal qui m'accompagnent chaque jour et qui mettent leur engagement au service des intérêts de notre commune. Je profite de ce moment pour leur signifier ma reconnaissance pour leur mobilisation exemplaire.

En conclusion, je veux formuler pour vous toutes et tous mes sincères vœux d'amitié, de fraternité et de solidarité.

Jean-François Thomas Maire de Viella

Contact Mairie: 34, Grand'rue du Pacherenc 32400 Viella Tel: 05 62 69 74 16

Mail: viella-32@wanadoo.fr



BUDGET 2016





Malgré la baisse des dotations de l'état subie depuis plusieurs années, **moins 13 110 €** en 2016 (moins 18 589 € en 2017), le compte administratif fait ressortir un résultat net de <u>177 790,17 €</u>.

Résultat global positif ——

Investissement : déficit de — → 46 356, 24 €

→ 177 790, 17 €

Le conseil municipal a décidé lors du vote du budget 2017, de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

En 2017, les taux des 3 taxes seront de :

Pour mémoire, le résultat 2015 était de 156 708,08 €.

- Taxes d'habitation → 14,02 %
- Taxe foncière Bâti → 16,91 %
- Taxe Foncière Non Bâti → 86,31 %

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement collectif de la commune expliqué en quatre points

Le réseau

La desserte est assurée par une canalisation destinée à recevoir uniquement les eaux usées.

Il n'existe pas de canalisation pour les eaux pluviales.

Seules sont susceptibles d'être déversées dans le réseau eaux usées :

- Les eaux Industrielles autorisées par la Mairie de Viella
- Les eaux usées Domestiques,



Les eaux industrielles :

Sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets résultats d'activités industrielles, commerciales, artisanales à l'exception des eaux usées domestiques. Le rejet de ces eaux doit être autorisé par la Mairie de Viella.

Le branchement

Un branchement comprend depuis la canalisation publique :

- Un dispositif permettant le raccordement au réseau public de collecte,
- Une canalisation de branchement, située tant sous le domaine public que privé
- Un ouvrage dit "Regard de Branchement" ou "Boîte de Raccordement" placé de préférence sur le domaine public, en limite de propriété. Celui-ci permet le contrôle et l'entretien du branchement. Pour des raisons d'exploitation, cette boîte doit rester visible et accessible aux agents du Service Assainissement.



Obligations de Raccordement

Conformément au code de la Santé Publique, **les immeubles et habitations** ayant accès aux collecteurs pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées, de servitudes de passage ou de terrains privés, **ont obligation de se raccorder** soit gravitairement, soit par refoulement, **dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau**. Passé ce délai, le propriétaire de l'immeuble sera contraint de payer une majoration de 100 % de la redevance d'assainissement. Dès que les travaux de construction du réseau sont réceptionnés, le particulier raccordable au réseau d'assainissement dépendra du service Assainissement Collectif de la Mairie de Viella, il sera soumis au paiement de la redevance assainissement.



Yvan, Quentin et Jacques : les trois MacGyver de Viella

Interview d'Yvan KRYL, de Quentin TAMBOURÉ et de Jacques (dit Alain ou l'aïnat pour les intimes) PRUGUE

Combien êtes-vous dans le service ?

Nous sommes trois agents, un à temps plein, les deux autres à temps partiel.

Quelles sont vos missions?

Nous avons différentes tâches à accomplir : cela va de la rotofileuse, à l'épareuse, à l'entretien des espaces verts, en passant par la maçonnerie, aux petites réparations.

Est-ce que votre travail est en concordance avec les saisons?



Oui tout à fait, notre travail suit le rythme des saisons, par exemple, fin de l'été début septembre nous travaillons à la préparation des écoles, puis

en alternance avec des travaux d'intérieur, nous effectuons le ramassage des feuilles, sans oublier la mise en place des décorations de Noël, le traitement de la vigne d'ornement, avec en fil rouge l'entretien de la station d'épuration.

En tout premier être polyvalent, dans beaucoup de corps de métiers que ce soit sur le plan du jardinage, de la maçonnerie et de l'entretien en général. Notre fonction demande d'être autonome, nous devons être en capacité de trouver des solutions aux petits problèmes techniques que

ebut an ail an a

Quelles sont les qualités nécessaires pour effectuer ce métier ?

rencontre la commune tout au long de l'année.

UN NOUVEL ARTISAN À VIELLA

Un jeune entrepreneur s'installe à Viella

Viella n'est pas qu'une commune viticole, elle offre de multiples services aux habitants. Dans ce cadre, une nouvelle activité vient de prendre racine sur nos terres grâce à Monsieur Lorin BOURGES qui officie en tant que technicien réparateur et vendeur de petits matériels agricoles, de jardinage, de pneus, ainsi que de toutes sortes de machines (petits tracteurs, tondeuses débroussailleuse, etc.)

Ce compiégnois de naissance est arrivé dans le Gers en 2008. Après avoir ouvert sa société à Lannux en 2011, il a établi son activité à Viella depuis le 5 janvier 2017. Ce jeune entrepreneur qui vient de fêter ses 30 ans, le 30 avril dernier, est un homme dont la qualité du travail effectué se conjugue parfaitement avec le sérieux dont il fait preuve dans toutes les réparations qui lui sont confiées. La valeur de son travail va également de pair avec le coût très modéré des tarifs



qu'il pratique. L'idée de cette création d'entreprise lui est venue après avoir créé un Service Après-Vente (SAV) chez une grande enseigne de bricolage. Bienvenu à Lorin dans notre commune et bon vent à son entreprise.

Adresse et horaires : 8H30 à 12 et de 14H à 18H et le samedi matin de 8H30 à 12H30 - 2 route du stade à Viella. **Tel : 05 62 09 44 50**

RÉHABILITATION DU PARC IMMOBILIER PRIVÉ

L'intercommunalité en mode proximité avec le Programme d'Intérêt Général (PIG)

Les élus et les agents intercommunautaires ont la volonté sans cesse renouvelée de faire de la communauté de Communes Armagnac-Adour un véritable échelon de proximité où les différentes compétences sont étudiées dans le cadre d'une aide concrète à la population. Dans ce contexte l'assemblée communautaire s'est réunie pour mettre en place le Programme d'Intérêt Général (PIG). Les élus ont donc décidé de mener une procédure permettant de mobiliser des aides financières publiques spécifiques afin de favoriser la réhabilitation du parc immobilier privé.

À qui est destinée cette mesure ?

Ce PIG s'adresse aux propriétaires occupants de résidences de plus de quinze ans. C'est ainsi que 160 logements devraient être réhabilités en cinq ans. Les travaux seront financés à 50 % par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), auxquels s'ajouteront des aides de l'État, de la région, du département et de la CCAA en fonction des revenus du demandeur.

Les objectifs sont les suivants :

- L'isolation et la maitrise de l'énergie dans les logements,
- L'adoption des logements aux besoins des personnes âgées/handicapées ou à mobilité réduite,
- L'amélioration des logements occupés dégradés, vétustes ou insalubres.

Pour savoir si les travaux que vous souhaitez entreprendre peuvent bénéficier des subventions, vous pouvez soit contacter le cabinet Altaïr qui a été mandaté pour animer ce PIG au N° de téléphone suivant : 05 62 93 07 40 ;

ou venir aux différentes permanences afin d'apporter des conseils personnalisés et gratuits pour chaque projet ainsi qu'un soutien pour les démarches administratives.

Horaires et lieux : 1er jeudi du mois, de 14 heures à 16 heures, à la mairie de Riscle ; le 2ème jeudi, de 14 heures à 16 heures, à la mairie d'Aignan, et le 4ème jeudi, de 14 heures à 16 heures, à la mairie de Viella

AVANT





APRÈS

LA 4G ARRIVE A VIELLA!



La 4G

La société Orange va procéder à la mise en service 4G de relais de téléphonie mobile sur la commune grâce à la bande de fréquence 800 Mhz. Ce nouveau réseau permettra à tous les habitants de la commune et ses environs de bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de troisième génération. Vous pourrez ainsi avoir accès, en mobilité, à des contenus en haute définition ainsi que de nombreux services innovants. Dans ce cadre, un centre d'appel (N° 09 70 818 818) a été mis en place pour signaler les éventuels dysfonctionnements.

TNT dépannage

Concernant la TNT, en cas de brouillage quelques actions très simples seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage. Que ce soit dans un immeuble ou une maison particulière vous pouvez contacter un centre d'appel au tel : 09 70 818 818 du lundin au vendredi de 8h à 19h (pris d'un appel local ou par internet :

http://WWW.recevoirlatnt.fr

LES JEUNES DE VIELLA

Clémentine KRYL, une jeune viellanaise qui a ravivé le devoir de mémoire



Lorsque Camus a écrit que « l'art et la révolte ne mourront qu'avec le dernier homme », il ne se trompait pas. Aujourd'hui, grâce à des jeunes filles comme Clémentine KRYL, la mémoire des atrocités commises par la barbarie de l'idéologie nationalsocialiste ne risque pas de s'éteindre. C'est grâce à la composition écrite pour le Concourt National de la Résistance que notre jeune viellanaise a découvert et fait découvrir, une forme de résistance culturelle fort peu connue, celle de femmes et d'hommes qui n'étaient pas tous des artistes en arrivant dans les camps. Mais qui ont tous ressenti cet instinct de création qui est aussi un instinct de survie et de résistance.

C'est dans ce cadre que Clémentine à fait honneur à notre commune et à la transmission de la mémoire en obtenant le 1er prix du département gersois pour le Concours National 2016 dont le thème était : Résister par l'art et la littérature dans les camps de la mort. On ne peut que tirer un grand coup de chapeau à cette jeune lycéenne en terminale S, au lycée de Nogaro. D'autant que cette amoureuse du monde de l'art se destine à une carrière chirurgien-dentiste, très éloignée de sa passion d'origine. Parce que les écrits restent et que les paroles s'envolent, espérons chère Clémentine, que les tiens perdurent le plus longtemps possible dans la conscience universelle. Encore un grand merci à toi!

Le mérite des personnes déportées est d'autant plus grand, qu'ils devaient rivaliser d'ingéniosité pour trouver de quoi dessiner (avec du charbon de bois ou du jus de tabac à chiquer) pour pouvoir le faire sans être repéré et pour conserver leurs dessins jusqu'à la libération des camps



Extrait du discours de Clémentine

On retrouve même des journaux spécialisés dans ce type de dessin comme le journal Charlie Hebdo. Cependant, la liberté d'expression est de plus en plus menacée, comme l'en témoigne l'attentat terroriste islamique mené contre ce journal le 7 janvier 2015. Alors faut-il cesser de créer, de dessiner, de chanter, de s'exprimer par peur, par soumission ? Non, continuer, avec encore plus de vigueur et de conviction, serait la meilleure des réponses. Une réponse à l'image des combats menés par les artistes et les écrivains face à une France soumise à l'Occupant et au régime de Vichy dans les années 1940. C'est aussi à cela qu'ont servis leurs combats, ce sont des exemples, une démarche à suivre pour les générations futures. Parce que l'art et la littérature sont de puissantes armes, parce que « Le dessein de l'art est de lutter contre les obligations »-Amedeo Modigliani.

Leyla LOTIER : une jeune championne de France à l'école de Viella

Entre un papa judoka et une maman professeur des écoles, Leyla, jeune fille de neuf ans est talentueuse dans de nombreux domaines sportifs. Son choix s'est porté sur le Nihon Tai Jitsu. Cet art martial qui signifie en Japonais «Techniques de corps fondamentalement Japonais» est en fait une méthode moderne de défense personnelle. C'est une discipline basée sur les attaques telles qu'elles pourraient se produire dans la vie courante.

Après avoir pratiqué du judo en Dordogne, elle s'est orientée vers cette discipline en arrivant dans le Gers. Elle pratique ce sport, depuis quatre ans sans interruption. Elle est actuellement ceinture orange. Elle a deux titres de championne de France à 8 ans: en Kata (démonstration technique) et en self défense. Son

père qui est lui-même très au fait des arts martiaux, nous a expliqué, que c'est une activité sportive qui apprend la vie en communauté sur un mode intergénérationnel, qui permet des partages ainsi que des échanges. Leila n'a pas qu'une corde à son arc puisqu'elle pratique également la gymnastique depuis quatre ans, d'ailleurs à ce sujet, son équipe de poussines a fini troisième au championnat régional d'Aquitaine Les deux disciplines réunies font qu'elle fait 9 heures d'entraînement par semaine. Spontanée, rieuse, positive, heureuse de vivre, Leyla a neuf ans, elle est l'aînée d'un trio de trois filles. Ses sœurs se prénomment, Lou qui a 8 ans et Axelle qui a 7 ans. Souhaitons à notre jeune écolière talentueuse bon vent et pleine réussite pour la suite

de ses activités sportives et de son parcours scolaire.





Étes-vous originaire de Viella ? Oui tout à fait.

Depuis combien de temps êtes-vous en charge de la médiathèque ?

Cela fait environ six ou sept ans que je travaille en ce lieu. À ce sujet, Je tiens à préciser que nous travaillons en équipe puisque nous sommes 8 bénévoles réguliers pour faire fonctionner cette « maison du savoir ».

La bibliothèque s'est transformée en médiathèque en quelle année ?

Depuis sa création, en 2010, ce lieu a toujours été pluridisciplinaire avec de nombreux supports : livres DVD, CD, etc.

De combien de livres, CD et DVD, disposez-vous ? Nous travaillons en lien étroit avec la médiathèque départementale qui nous change environs 600 ouvrages chaque six mois. On peut commander des livres tous les mois grâce à un petit bus. Sur un plan comptable nous avons 1300 livres, romans, etc. pour

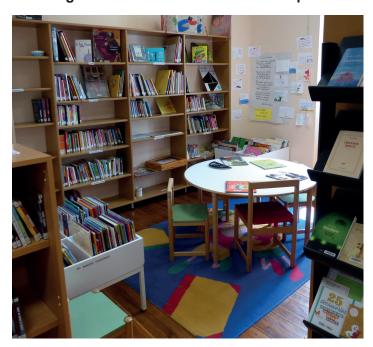
Quel est votre public et combien d'abonnés ?

adultes, 950 pour la jeunesse, 200 CD, 70 DVD.

Compte-tenu des nouveaux horaires périscolaires, ils viennent tous les deux mois. Ce ne sont pas les enfants qui vont à la médiathèque mais cette dernière qui va à leur rencontre. Nous travaillons en partenariat avec l'école du village. Dans ce cadre nous allons voir les enfants pour leur faire la lecture ou autres activités en lien avec le système éducatif. Toujours dans le cadre de la jeunesse, nous participons également

à "Festilivre" qui a lieu tous les ans à Riscle. Animation atelier de livre de poésie. Notre documentation ne s'arrête pas aux enfants, tous les âges sont concernés, en cela nous pouvons dire que notre médiathèque est intergénérationnelle. Nous avons également accueilli des auteurs comme par exemple Guy Cespedes (écrivain Landais) ou Romain Duport qui est un jeune auteur gersois. Nous participons au spectacle gratuit « dire et lire à l'air » grâce à la médiathèque départementale d'Auch ; la prochaine représentation aura lieu le 29 septembre 2017 dans un ancien chai d'une ferme de la commune.

Merci également à tous les bénévoles pour leur



VANDALISME : Stop aux incivilités

Depuis quelques temps, Viella est touché par une série de dégradations volontaires. La commune soucieuse de l'embellissement du village et de son cadre de vie, n'a guère besoin de tels agissements. Souhaitons que le phénomène des grandes villes ne déteigne pas dans nos communes rurales. Inconscience ou vandalisme, cela coûte très cher à la commune et à l'ensemble de nos concitoyens.



Afin d'être plus précis, vous trouverez ci-joint une liste non exhaustive des déprédations que notre commune a subi :

- ➤ Graffitis sur les murs et les portes des toilettes;
- le vol du bac ainsi que de la chasse d'eau du stade ;
- le vol d'une grille métallique à l'entrée du tennis;

ses fixations aux toilettes publiques des arènes;

- des chaines et des cadenas plusieurs fois dérobés au portail du terrain communal après le stade:
- cadenas enlevé et vêtements dérobés dans le container du RELAIS
- poubelles déposées en vrac aux abords des containers, matériels divers déposés aux abords des containers au lieu de la déchetterie:



- cuvette des toilettes publiques des arènes publiques des arènes cassées; distributeur de papier au WC de l'église détérioré;
- pétards utilisés dans le village en pleine nuit, etc...
- plants de géraniums volés dans les plantations faites le vol d'un miroir et de en Mai 2017, au village.

RAPPEL CITOYEN

Éviter le cambriolage d'été.

Gestes de prudence :

- En cas d'absence, ne placez pas vos clés sous le paillasson ou sous un élément à proximité de la porte,
- Installez un œilleton et un entrebâilleur,
- N'inscrivez que votre nom sur la boite aux lettres, évitez les termes «veuf», «veuve», «madame ou mademoiselle.
- Ne touchez à rien (évitant d'effacer des traces et indices) et prévenez le plus vite possible les services de gendarmerie.

Les numéros utiles : Composez le 17

Opposition carte bancaire: 0 892 705 705 Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Tes clôtures végétales, correctement tailleras.

Le piéton doit pouvoir circuler librement sur les trottoirs et le voisin profiter du soleil! Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur la voie publique.



Ton chien divaguer seul, ne laisseras.

J' ai conscience qu'un animal sans son maître peut mettre en cause la sécurité des personnes et constituer un trouble à l'ordre public.



L'aboiement excessif est constitutif d'une nuisance sonore pour laquelle le propriétaire peut être sanctionné (code de la santé publique).



Le repos de tes voisins tu respecteras.

La semaine en dehors de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi en dehors de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et jours fériés en dehors de 10h00 à 12h00, de ta panoplie de parfait bricoleur usage ne feras, tondeuse à gazon et rotofil n'utiliseras.



ALZHEIMER : accueil de jour

Le service itinérant d'accueil de jour accueille en journée du lundi au vendredi, en alternance sur les villes de Nogaro, Riscle et Cazaubon, des personnes âgées atteintes de la maladie d''Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stade léger à modéré, pour des activités et un accompagnement adaptés.

Les personnes accueillies sont accompagnées par des équipes pluridisciplinaires :

Une équipe opérationnelle pour une aide médico psychologique, une équipe logistique et d'encadrement avec entre autre, un médecin psychologue, un infirmier, et enfin des intervenants spécifiques avec un éducateur, un animateur, un psychomotricien, une diététicienne.





Le forfait journalier de l'accueil de jour est fixé annuellement par le président du Conseil Départemental, (34,08 euros en GIR 1-2, 30,18 euros en GIR 3-4, 26,28 euros en GIR (5-6). Vous pouvez bénéficier d'une aide de 23,41 euros dans le cadre de votre plan d'aide APA à domicile. Les frais de transport de la personne accueillie sont à charge et font l'objet, dans la limite des frais réels engagés, d'un remboursement maximum de 11,79 euros.

Jour d'ouverture par site : Nogaro : 1, AV. des Pyrénées, lundi et jeudi, Cazaubon : 1, place du Bataillon, Mardi Mercredi, Riscle : Résidence Bel Adour, Vendredi. Les horaires sont de 10h à 17h sur les trois sites

Contatct cadre de santé Marie-Christine Gessler : téléphone 05 62 08 85 00- télécopie : 05 62 08 85 15. Email : accueil-jour@hopital-nogaro.fr

PISCINE MUNICIPALE

HORAIRES D'OUVERTURE PISCINE MUNICIPALE DE VIELLA

Tous les jours • du ler juillet au 31 août 2017 (sauf dimanche)

MATIN de 10 H 30 à 12 H 00

APRÈS-MIDI de 15 H 00 à 19 H 30



TARIFS:

- Enfants de moins de 6 ans ----- gratuit (Accompagnés d'un parent adulte)
- Enfants de 6 à 15 ans ----- 2.00 €
- Plus de 15 ans ----- 3.00 €
- Non baigneurs ----- 1,00 €

Les tickets d'entrée seront valables à la journée

TARIFS DE GROUPE:

A partir de 10 PERSONNES et par entrée : Enfants (de 6 à 15 ans) ----- 1,50 € Adultes (plus de 15 ans) ----- 2,50 €



BRÈVES

Nouvelles modalités du traitement des cartes nationales d'identité

À compter du 02 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité, (CNI) s'effectuera, de la même façon que pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR). Les usagers pourront effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français. Les mairies proches de Viella qui pourront prendre en charge ce srvice sont : Plaisance du Gers, Nogaro, Aire sur l'Adour.



Pourquoi des redevances?

.....

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les

milieux aquatiques du 30 décembre 2006). La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

......

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE?



3,15 €

de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés



71,75€

de redevance de pollution domestique payée par les abonnés



0,05€

de redevance de pollution payée par les éleveurs 100€

de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2016



de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités



3,90 €

de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits



7,75€

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)



0,65€
de redevance pour

la protection du
milieu aquatique payée
par les usagers concernés (pécheurs)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



0,50 € pour la solidarité internationale



7,80 € pour l'animation des politiques

de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)



36,70 €

aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont $8,40 \in$ pour la solidarité envers les communes rurales, et $8,00 \in$ de primes de résultat à la performance épuratoire



7,40 €

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau 100€
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2016

8,20 €

aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, dont 6,70 € pour la solidarité envers les communes rurales





5,10 €

aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'aoriculture



12,00 €

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux

aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides



22,30 € aux collectivités et acteurs

économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

ETAT CIVIL

Mariage

M. Bernard Jean LABAIZE et Mme Christine BORTOLUSSI Mariés le 1^{er} avril 2017 à VIELLA (Gers)

Naissance

Hugo Julien Enzo CHAMPION né le 9 mai 2017 à MONT-**DE-MARSAN (LANDES)**

Agenda

> 5 Juillet 15h00 : inauguration Réseau d'Assainissement Collectif

➤ 15, 16, 17 Juillet Fête locale

- 15 Juillet : Soirée Tapas
- 16 Juillet : Soirée Bodega, Bal disco,
- 17 Juillet : Apéritif de la Mairie, Course Landaise, Bal Musette en soirée
- ≥ 26 Juillet 11h00 : Cérémonie en hommage des combattants de Viella
- 24 Septembre : Bal Musette en matinée et soirée avec l'orchestre Alex LORENZI
- ≥ 29 Octobre : Thé Dansant avec l'Orchestre de Jérôme MARZIANI,
- ➤ 6 Novembre : Barriques d'Or du Pacherenc du
- ➤ 12 Novembre : Bal Musette en matinée et soirée avec l'orchestre Etincelle
- ➤ 18 & 19 novembre : Portes ouvertes dans les domaines du Madiran,
- ➤ 30 Décembre : Pastorale en l'Eglise
- 31 Décembre : Vendanges du Pacherenc de la Saint Sylvestre:
- Exposition Artistique et Artisanale, Vieux Métiers, Marché Fermier,
- Dégustation des Grands Vins de Pacherenc des Producteurs Plaimont,
- 12h30 Repas de fin de Vendanges (sur réservation),
- 17h00 Pastorale,
- 19h00 Retraite aux flambeaux,
- 19h30 Vendanges du Pacherenc de la Saint Sylvestre dans le vignoble du village,
- 21h00 à l'aube Grand Réveillon dansant avec l'orchestre de Marc MOREAU.
- ➤ 12 Janvier 2018 :
- 15h00 Goûter des Aînés offert par la municipalité,
- 19h00 Vœux du Maire et de la municipalité,

Nos disparus

Monsieur Gilles Joseph Omer DARRODES né le 09 septembre 1927 à VIELLA (GERS)

Décédé le 16 avril 2016 à PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Madame Claudette PATENOTTE Veuve HUBERT née le 12 février 1932 à LYON 2 (RHÔNE)

Décédée le 31 octobre 2016 à AIRE SUR ADOUR (Landes)

Madame Jeanne Eva FETIVEAU née le 28 avril 1939 à SAINT-SAVINIEN (Charents-Maritime)

Décédée le 19 novembre2016 à PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Madame CARRÈRE Veuve COSSET née le 27 janvier 1921 à PARIS 14 (Paris)

Décédée le 15 décembre 2016 à NOGARO (Gers)

Madame BARRÈRE Germaine née le 5 juillet 1925 à VIELLA

Décédée le 25 décembre 2016 à LABARTHE SUR LèZE (Haute-Garonne)

Monsieur Louis Marcel DUPONT né le 15 juin 1924 à VIELLA (Gers)

Décédé le 31 décembre 2016 à AIRE SUR L'Adour (Landes)

Monsieur Gérard PEDEMANAUD né le 25 mars 1927 à VIELLA (Gers)

Décédé le 10 janvier 2017 à VIELLA (Gers)

Monsieur DEBETS Jean Raymond né le 17 décembre 1930 à VIELLA (Gers)

Décédé le 17 janvier 2017 à TARBES (Hautes-Pyrénées)

Madame Josette SOURDOIS née le 11 mars 1923 à VIELLA (Gers)

Décédée le 7 février 2017 à TOULOUSE (Haute-Garonne)

Madame Catherine HENRY née le 30 janvier 1956 à LUXEUIL- LES- BAINS (Haute-Saône)

Décédée le 21 février 2017 à PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Monsieur Jean BÉROT-CABAILH né le 21septembre 1924 à VIELLA (Gers)

Décédé le 24 mars 2017 à PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Madame Pierrette ROCA épouse DUBOS née le 29 juin 1922 à VIELLA (Gers)

Décédée le 18 mars 2017 à ARGELES-GAZOST (Hautes-Pyrénées)

Madame Nicole CASTAGNON épouse CONSTANTIN née le 12/08/1935 à TOULOUSE (Haute-Garonne)

Décédée le 20 mai 2017 à BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques)

Monsieur Louis Istvan KUN, né le 23 Octobre 1941 à Szeged HONGRIE, décédé le 10 juin 2017 à Mont de Marsan (Landes)

Directeur de la publication Mr le maire Conception et réalisation, 12 Baron écrits services. Tel : 06 88 31 36 48 -